

Certificat de vie

Si vous vivez à l'étranger, nous ne pouvons vous verser votre pension que si vous nous envoyez un certificat de vie valide une fois par an.

Veuillez remplir le certificat de vie joint de façon honnête et en intégralité, signer le certificat de vie, faire assermenter le certificat de vie et nous envoyer le certificat de vie original par courrier ou par e-mail.

Il est suffisant de nous envoyer le certificat de vie à une reprise. Un envoi multiple n'est pas nécessaire.

Vous pouvez faire assermenter votre certificat de vie auprès des organismes suivants: Service officiel (par ex. organisme de sécurité sociale, mairie, administration de district, police, tribunal), Notaire, autorités de représentation autrichiennes (par ex. ambassade, consulat).

Nous n'accepterons pas d'assermentation par une banque, un médecin, une pharmacie ou un foyer privé. Une confirmation d'inscription ne vaut pas non plus comme certificat de vie. Veuillez nous envoyer le certificat de vie aussi vite que possible, sinon nous devons interrompre le versement de votre pension. La pension perd sa validité après expiration d'un délai d'un an après son échéance.

Vous devez nous déclarer un accès à l'emploi dans un délai de 7 jours. Les changements de situation familiale et d'adresse doivent être signalés dans un délai de 2 semaines.

Vous devez rembourser les prestations versées à cause d'informations manquantes, incomplètes, incorrectes ou en retard.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.
Sozialversicherungsanstalt der Selbständigen

Name:

Versicherungsnummer:

**LEBENSBESTÄTIGUNG
CERTIFICAT DE VIE**

**Auszufüllen von der pensionsbeziehenden Person
A remplir par le/la bénéficiaire de la pension**

Frau / Herr Madame / Monsieur	geboren am né(e) le
wohnhaft domicilié(e) à	Personenstand situation familiale

.....
**Persönliche Unterschrift der pensionsbeziehenden Person
Signature personnelle de la personne bénéficiaire de la pension**

Auszufüllen von der beglaubigenden Stelle

Amtliche Dienststellen (z.B. Sozialversicherungsträger, Gemeindeamt, Bezirksverwaltung, Polizei, Gericht), Botschaft, Konsulat, Notar

A remplir par l'autorité certifiante

Autorités officielles (par ex. Caisses de sécurité sociale, mairie, administration régionale, police, tribunal), Ambassade, consulat, notaire

Die pensionsbeziehende Person hat heute persönlich vorgesprochen und ihre / seine Existenz und Identität nachgewiesen.

La personne bénéficiaire de la pension a été auditionnée aujourd'hui personnellement et a prouvé son existence et son identité avec

mit Dokument (Identitätsnachweis mit Foto, z.B. Reisepass)
des documents (pièce d'identité avec photo ; par ex. Passeport)

.....
Leben und Aufenthalt werden hiermit bestätigt.

Nous certifions par la présente que la personne est vivante et confirmons son lieu de séjour.

.....
Ort, Datum
Ville, date

.....
**Stempel und Unterschrift von der beglaubigenden Stelle
Cachet et signature de l'autorité certifiante**

Informationen nach Art. 13 und 14 Datenschutz-Grundverordnung betreffend die Verarbeitung Ihrer personenbezogenen Daten finden Sie auf unserer Homepage unter svs.at/vvt.